

## Compétences des enseignants – norme et précisions

La norme (E) sur l'enseignement de Langues Canada (LC) fait état des exigences suivantes :

1. un enseignant doit détenir un diplôme universitaire;
2. pour les programmes d'anglais, au moins l'accréditation TESL Canada niveau I ou l'équivalent;  
*pour les programmes de français, un grade en éducation ou en enseignement du français langue seconde ou un grade avec expérience en enseignement du français langue seconde.*

LC accepte les brevets d'enseignement des langues reconnus par TESL Canada ([www.tesl.ca](http://www.tesl.ca)) ou les compétences jugées équivalentes, comme le définit LC.

Le terme équivalent est défini et limité à ce qui suit, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration de LC en octobre 2009 et soutenu par les membres de LC à l'AGA de 2010.

1. Tout brevet déjà approuvé par l'intermédiaire du processus d'évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA) de TESL Canada.
2. N'importe quel brevet d'enseignement des langues délivré par une université canadienne qui respecte la norme minimale de 100 heures de méthodologie pour l'enseignement de l'anglais et de 20 heures de travaux pratiques de TESL Canada niveau I.
3. Tout diplôme décerné par une université reconnue dont l'anglais est la langue d'enseignement et qui offre une composante particulière d'enseignement de l'anglais qui respecte la norme minimale de 100 heures de méthodologie pour l'enseignement de l'anglais et de 20 heures de travaux pratiques.
4. de TESL Canada niveau I. Les détenteurs de tels diplômes n'auraient pas besoin d'un autre brevet d'enseignement des langues.
5. Un diplôme (qu'il s'agisse d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat) doit tout particulièrement comprendre une composante particulière d'enseignement de l'anglais équivalente à la norme minimale de 100 heures de méthodologie et de 20 heures de travaux pratiques. Il pourrait s'agir d'un diplôme dans n'importe quel domaine pourvu qu'il comprenne ces composantes. Sinon, le détenteur du diplôme devra aussi obtenir un brevet d'enseignement de l'anglais.
6. Dans le cas assez courant d'un diplôme qui inclut la composante de méthodologie d'au moins 100 heures, mais pas de travaux pratiques, la personne qui dirige le personnel enseignant du programme membre de LC serait tenue de remplir le formulaire approprié de LC qui précise que l'expérience en enseignement du détenteur du diplôme est suffisamment équivalente. Le formulaire doit être gardé au dossier de l'enseignant.
7. N'importe quel brevet d'enseignement des langues qui respecte la norme minimale de 100 heures de méthodologie et de 20 heures de travaux pratiques, mais délivré par une université britannique ou australienne, pourvu que l'université soit membre d'English Australia ou d'English UK (ces deux organismes souscrivent à nos normes qu'ils jugent équivalentes aux leurs).
8. Le CELTA et le DELTA de l'Université de Cambridge et le CertTESOL et le DipTESOL du Collège Trinity, peu importe où le brevet ou diplôme a été délivré.

---

### IMPORTANT :

Les établissements membres de LC sont tenus de s'assurer que leur personnel enseignant respecte la norme et les précisions susmentionnées de LC. Les diplômes et brevets originaux ou des copies des originaux, vérifiés et signés par la personne qui dirige le personnel enseignant, doivent être gardés au dossier.

Si un enseignant potentiel et le membre de LC ne sont pas certains que les compétences de l'enseignant respectent la norme de LC, on recommande à l'enseignant de se soumettre au processus ÉRA de TESL Canada en vue de son évaluation et de son accréditation et de faire tout recyclage qui serait prescrit par TESL Canada.